



**Déclaration liminaire UNSA Education –
CTSD 2nd degré 93 – 31 janvier 2020**

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Quand, à l'UNSA Education on s'oppose à la Loi de Transformation de la Fonction Publique, c'est plus que des mots. La dégradation des conditions d'exercices des personnels, par la difficulté qu'ils rencontrent depuis janvier pour se faire représenter par un délégué syndical ; l'absence de dialogue organisée par l'administration dans des domaines aussi sensibles pour les personnels que leur avancement ou leur mobilité ; tout ça c'est du réel. C'est pourquoi, malgré le contexte social explosif, malgré les moyens globaux insuffisants pour assurer la mission de service publique de l'éducation nationale dans ce département particulier oublié de la République, l'UNSA Education siège aujourd'hui. Parce que le contraire, ce serait donner raison au législateur qui pense que le rôle d'un syndicat c'est de faire perdre son temps à l'administration.

J'en profite pour adresser aux personnels des services de gestion tous mes vœux de courage pour répondre humainement aux nombreux recours que les collègues ne manqueront pas de leur adresser.

Concernant la répartition des moyens alloués au département, l'UNSA éducation regrette amèrement le changement de politique concernant les ULIS. Par ailleurs l'augmentation du seuil pour les établissements hors éducation prioritaire est un signal très négatif envoyé à des territoires dont certains possèdent autant de difficultés que ceux en REP.

Sur la forme, pour quelle raison l'administration pousse les chefs d'établissement à faire remonter les TRM dans des délais aussi courts ? Les documents sont parvenus tard dans les établissements, parfois incomplets. La situation dans les collèges est tendue depuis décembre, l'évolution des moyens ne va pas apaiser les choses et la précipitation demandée aux personnels de direction ne permet pas une concertation sereine au sein des établissements. La DHG est figée jusqu'en juin et les opérations de mouvement auront lieu en mars. Pourquoi une telle précipitation ?

Par ailleurs, l'Unsa Education tient à rappeler aux services que si les chefs d'établissements peuvent imposer jusqu'à 2 HSA aux enseignants, ils n'en ont pas l'obligation (tant que le nombre d'HSA globale est respecté).